

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **26 SEPTEMBRE 2023**

Délibération CA 2023 / 09 / 26 – 11

Point 13 de l'Ordre du Jour :
PROCÉDURE D'ATTRIBUTION et CRITÈRES D'ÉVALUATION des DEMANDES de DÉLÉGATION et de CONGÉS pour PROJET PÉDAGOGIQUE (CPP)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 10

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** la procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de délégation et de Congés pour Projet Pédagogique (CPP).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 27 septembre 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **28 SEP. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **27/09/2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **28 SEP. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.